



L'ASSOMPTION

Ville de culture et de patrimoine

AVIS PUBLIC SCRUTIN DU 5 NOVEMBRE 2017

AVIS PUBLIC AUX PROPRIÉTAIRES UNIQUES D'UN IMMEUBLE, AUX OCCUPANTS UNIQUES D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENTREPRISE, AUX COPROPRIÉTAIRES INDIVIS D'UN IMMEUBLE ET AUX COOCCUPANTS D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENTREPRISE

AVIS PUBLIC est par la présente donné par Mme Chantal Bédard, présidente d'élection :

aux propriétaires uniques d'un immeuble et aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale municipale pour **l'élection en cours** en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. avoir 18 ans le **5 novembre 2017**;
2. être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle le **1^{er} septembre 2017** et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse;
3. être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 12 mois le **1^{er} septembre 2017**;
4. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une demande d'inscription à la liste électorale au plus tard le **19 octobre 2017**.

ET aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise, qui n'ont pas le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, propriétaire unique d'un immeuble ou comme occupant unique d'un établissement d'entreprise, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale pour l'élection en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. avoir 18 ans le **5 novembre 2017**;
2. être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle le **1^{er} septembre 2017** et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse;
3. être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 12 mois le **1^{er} septembre 2017**;
4. avoir été désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des électeurs le **1^{er} septembre 2017**;
5. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une procuration au plus tard le **19 octobre 2017**.

PRENEZ NOTE que les demandes d'inscription et les procurations transmises après le **19 octobre 2017** sera considérée comme une demande de modification à la liste électorale municipale.

Pour toute information supplémentaire, communiquer avec la Présidente d'élection :

BUREAU DE LA PRÉSIDENTE D'ÉLECTION
Chantal Bédard
399, rue Dorval, L'Assomption (Québec) J5W 1A1

Téléphone : 450 589-5671, poste 2402
Courriel : cbedard@ville.lassomption.qc.ca

L'on peut se procurer un formulaire pour la demande d'inscription ou de procuration au bureau de la présidente d'élection. Les demandes d'inscription et les procurations prennent effet lors de leur réception et demeurent valides tant qu'elles ne sont pas retirées ou remplacées.

Donné à L'Assomption, le 19 septembre 2017.

La présidente d'élection


Chantal Bédard